

L'enseignement de la langue deux en Suisse

1. La Situation générale en Suisse concernant la répartition des langues

La Suisse est, dans l'optique traditionnelle, un pays quadrilingue qui reconnaît comme langues nationales l'allemand, le français, l'italien et le rhétoromanche[1]. Mais le quadrilinguisme de la Suisse ne se reflète pas dans un quadrilinguisme des Suisses. Les Suisses sont, dans leur grande majorité, monolingues : 5'170'910 personnes, sur une population résidante de 6'873'687, selon le dernier recensement de 1990, indiquent ne parler qu'une seule langue véhiculaire:

uniquement l'allemand	3'663'228
uniquement le français	1'193'418
uniquement l'italien	301'301
uniquement le rhétoromanche	12'963
uniquement une autre langue	141'835

Il est cependant intéressant de constater que 23% de la population résidante parle deux ou plusieurs langues, dans les grandes villes le taux étant encore plus élevé: Berne (37%), Bâle (31%), Zürich (29%).

On pourra se faire une image de la répartition des langues en Suisse en consultant les résultats du recensement 1990:

langues principales

allemand 63,6%
langues espagnoles 1,7%
français 19,2%
portuguais 1,4%
italien 7,6%
langues slaves 1,9%
romanche 0,6%
turque 0,9%
anglais 0,9%
autres langues 2,2%
langues véhiculaires
allemand 72,0%
français 33,0%
italien 14,5%
romanche 0,9%
anglais 11,1%
autres 11,2%

Population résidante parlant au moins deux langues nationales:

1420'597

allemand + français	690'439
allemand + italien	308'374
allemand + rhéto-romanche	28'840
français + italien	129'962
français + rhéto-romanche	709
italien + rhéto-romanche	1'191
allemand + italien + français	242'432
allemand + français + romanche	3'723
allemand + italien + romanche	7'111
français + italien + romanche	681
quadrilingues	7'135 (0.1%).

Si le taux des personnes indiquant être bilingues en Suisse s'élève aujourd'hui à 23%, ceci est dû à la population migrante, suisse et étrangère, qui en général a tendance à devenir bilingue.[2]

Les 26 systèmes éducatifs cependant en Suisse, qui relèvent tous de l'autorité des cantons, dispensent, en règle générale, un enseignement monolingue: l'allemand est langue officielle dans les cantons alémaniques(AG,AI,AR,BE,BL,BS,FR,GR,

GR,LU,NW,OW,SG,SH,SO,SZ,TG,UR,VS,ZG,ZH), le français dans les cantons romands (GE,BE,FR,NE,JU,VD,VS), l'italien au Tessin et dans le canton des Grisons (TI, GR), le romanche dans quelques régions et communes des Grisons (GR).[3] Les changements dus à une forte migration qui ont conduit à ce bilinguisme relatif de 23% n'a pour ainsi dire encore pas touché l'école et ce ne sera qu'à partir de 1995 qu'une ouverture pourra être envisagée, grâce à la Déclaration politique sur l'enseignement bilingue en Suisse de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) [4] et grâce à la votation de l'article constitutionnel des langues en Suisse (mars 1996) qui permettront une promotion plus conséquente des langues nationales en Suisse.

Mais revenons en arrière pour brosse le tableau de l'introduction de l'enseignement de la langue 2 au niveau primaire et de sa réforme au niveau secondaire.

2. L'introduction de l'enseignement de la langue 2 au niveau primaire et de sa réforme au niveau secondaire

C'est en 1975 que la CDIP a recommandé au 26 cantons et demi-cantons une réforme de l'enseignement d'une deuxième langue nationale. Il faut souligner qu'il s'agissait de recommandations aux cantons, ce qui laissait la liberté aux cantons et régions de la réaliser à leur gré et à leur rythme. Les

recommandations prévoyaient une réforme au niveau des structures, au niveau des contenus ainsi qu'à un niveau général.[5]

2.1 Le niveau des structures

Au niveau des structures la CDIP a retenu les principes suivants:

- L'enseignement de la langue 2 sera obligatoire pour tous les élèves
- L'enseignement de la langue 2 débutera, selon le système scolaire des cantons, en 4e ou 5e année scolaire[6]
- L'enseignement de la langue 2 sera prodigué par l'enseignant principal / maître généraliste
- L'enseignement de la langue 2 ne devra pas avoir, au niveau primaire, d'effet sur les critères de promotion et de sélection ni sur le passage au degré secondaire I[7]
- La langue 2 sera le français pour la Suisse alémanique, l'allemand pour la Suisse romande, le français et l'allemand pour le Tessin[8].
- L'enseignement de la langue 2 subira une profonde réforme.

Les recommandations de 1975 seront réalisées en l'an 2000 dans tous les cantons Suisses (sauf dans le canton d'Argovie).

2.2 Le niveau des contenus

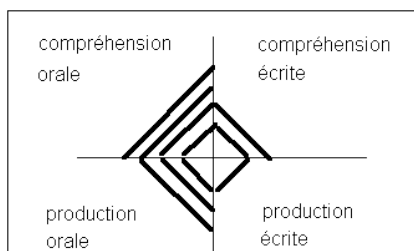
Au niveau des contenus la réforme comprend la réforme interne de l'enseignement des langues et concerne des aspects didactiques aussi bien que le passage d'un degré scolaire à l'autre, le perfectionnement des enseignant(e)s ainsi que les moyens d'enseignement.

2.2.1 Aspects didactiques et méthodologiques

Les objectifs

Les objectifs retenus et recommandés se basent surtout sur le savoir-faire à atteindre. Les connaissances du système formel de la langue sont fonctionnalisées dans la perspective d'un enseignement à des buts de communication qui permette aux apprenants d'acquérir une langue pour s'en servir avec des interlocuteurs parlant cette langue comme langue première.

L'enseignement/apprentissage sera axé sur les quatre compétences linguistiques selon les répartitions suivantes:



Attitudes des élèves vis-à-vis du multiculturalisme

Le contact avec d'autres personnes permet d'élargir l'éventail des expériences des élèves et de leur faire comprendre que les différences culturelles et linguistiques ne sont pas contraignantes mais enrichissantes. L'enseignement/apprentissage d'une deuxième langue (nationale) doit favoriser les contacts avec des interlocuteurs parlant une autre langue que la leur. Ainsi l'enseignement de la deuxième langue prend une dimension interculturelle permettant aux élèves d'acquérir une culture de l'altérité.

Aptitudes à la communication

Les élèves doivent acquérir les aptitudes nécessaires à la communication, doivent être capables de comprendre et de se faire comprendre, doivent apprendre à formuler leur besoins et exprimer leurs opinions. L'enseignement mettra en valeur les techniques d'apprentissages et permettra aux élèves de développer leur responsabilité et leur autonomie dans les processus d'apprentissage.

Accentuation des compétences

L'importance accrue attribuée à l'expression orale a entraîné un déplacement des priorités, une transformation du style de l'enseignement et la nécessité de mettre en place d'autres formes d'évaluation.

Un accent particulier est aussi mis sur le développement des compétences de compréhension de textes parlés et écrits, ce qui aura des conséquences dans la création de nouveaux matériaux d'apprentissage, l'utilisation de textes authentiques ainsi que dans l'intégration de nouvelles stratégies de compréhension.

2.2.2 Coordination verticale

Le passage d'un degré à l'autre devra se faire d'une manière coordonnée pour éviter des pertes. Une première charnière se présente dans le passage du primaire au secondaire 1. L'introduction de l'enseignement obligatoire de la langue 2 dans tout le primaire oblige les enseignant(e)s du secondaire à revoir fondamentalement les concepts d'enseignement de la langue 2 appliqués traditionnellement avant la réforme. Un des changements importants venant s'ajouter à la nouvelle accentuation des compétences orales d'un côté et réceptives de l'autre consistent dans le fait que les nouveaux apprenant(e)s ont déjà des notions dans les différentes compétences et qu'ils s'attendent à un enseignement qui tiendra compte de leurs acquis.

Il est évident que le passage du primaire au secondaire demande un accompagnement conséquent, une culture communicative à développer et à maintenir entre les enseignant(e)s du primaire et du secondaire 1 ainsi qu'entre ceux du secondaire 1 et 2.

Pour encourager et faciliter les entretiens verticaux, la Commission langue 2 de la CDIP a recommandé, en 1987, les "Points de rencontre" [9], permettant aux enseignant(e)s de se rendre compte du degré du savoir-faire des élèves passant du primaire au secondaire 1 ou du secondaire 1 au secondaire 2. Les contacts entre les enseignants de tous les degrés sont difficiles à réaliser et à maintenir.

En ce qui concerne l'application de la réforme au niveau secondaire, il faudra de plus en plus encourager un enseignement axé sur les objectifs d'apprentissage, les compétences et les savoir-faire et il faudra continuer la création de matériel permettant une évaluation adéquate des élèves.

Il restera indispensable aussi, pour le corps enseignant de tous les degrés, de prendre connaissance des résultats de la recherche dans le domaine de la linguistique et de la linguistique appliquée, de les discuter et d'en déduire les conséquences nécessaires.

2.2.3 Formation de base et perfectionnement du corps enseignant

La formation initiale

L'on peut affirmer que la didactique et la méthodologie de l'enseignement de la langue 2 commencent à se frayer un chemin dans la formation initiale des maîtres. Dans plusieurs cantons la didactique langue 2 a été ajoutée aux programmes, des stages pour la formation linguistique ont été mis en place. Cependant il faudra de grands efforts encore jusqu'à ce que les plans d'études-cadres [10] élaborés en 1982 soient définitivement institutionnalisés dans tous les cantons. Pour ce qui est de la formation du corps enseignant au secondaire 2, elle se fait en règle générale dans les différentes universités; elle manque cependant d'une coordination systématique.

La formation initiale pour le corps enseignant du secondaire 1 et 2 est réglementé dans les différents cantons. D'une manière générale l'on peut dire que les enseignants de secondaire sont obligés de réaliser des stages d'une durée s'étendant de trois à neuf mois dans une région ou un pays où la langue à apprendre est langue 1.

La formation continue

La formation continue du corps enseignant du primaire a été orientée dans deux directions: formation linguistique d'un côté, formation didactique de l'autre.

La formation linguistique

Elle s'étend, selon les cantons, sur une durée entre un jusqu'à trois mois. Il s'agit, pour ce qui de la Suisse alémanique, de cours intensifs qui ont été organisés par les responsables cantonaux en vue de la réforme de l'enseignement de la langue 2, des cours de langue composés selon une didactique exemplaire, axée sur une pédagogie de la communication. Il a été créé en Suisse alémanique en vue du perfectionnement du corps enseignant un Cours de français[11] comprenant 30 émissions radiophoniques, 30 dossiers de travail et 30 séminaires (rencontres hebdomadaires de 3 heures) qui a passé sur les ondes en 1983 et 1984 et qui a évoqué un grand intérêt en Suisse alémanique (10'000 inscriptions). Pour la plupart des cas les cours de langue se font dans des régions où la langue à apprendre est parlée comme langue 1, en Suisse romande p.ex. ou en France pour les Alémaniques et les Tessinois(es), en Allemagne ou en Autriche pour les Romand(e)s. Il faut signaler que les régions linguistiques en Suisse, sauf la région rhétoromanche, n'ont pas de concept de politique linguistique comparable p.ex. aux actions linguistiques de la France ou de l'Allemagne et qu'il manque un centre linguistique en Suisse qui pourrait promouvoir, à l'intérieur du pays, les apprentissages des autres langues nationales. Il est clair que le choix du lieu d'apprentissage, s'il n'est pas fixé d'avance par des mesures cantonales ou régionales, soit en rapport avec les représentations/clichés dont les enseignants des différentes régions sont imprégnés ou habités. Les alémaniques ont en général une attitude positive envers la Suisse romande et ses habitants, la langue française se réjouit chez eux d'un prestige considérable. Les représentations romandes des alémaniques par contre sont moins positives: méfiance par rapport à la majorité politique, refus des dialectes parlés en Suisse alémanique, consternation devant le fait qu' en Suisse alémanique, si l'on réduit la situation linguistique à une formule un peu simple, l'on lise et écrive en allemand standard ("bon allemand" comme disent les Romands), mais que l'on s'entretienne dans un des

dialectes alémaniques qui ne sont pas caractérisés par une ressemblance évidente et qui ne sont pas enseignés systématiquement dans les écoles romandes[12]. Tout cela peut expliquer que la formation linguistique en allemand pour le corps enseignant du primaire romand se réalise en dehors de notre pays, ce qui est d'autant plus paradoxale que les recommandations de la CDIP de 1975 et 1986 mettaient en avant l'amélioration des contacts et de la compréhension entre les régions linguistiques. A part les problèmes indéniables que pose en Suisse alémanique la diglossie dialectes alémaniques - allemand standard, il faut tenir compte également du fait que, depuis l'abolition du mur de Berlin et l'ouverture vers l'Allemagne et les pays de l'est, l'Allemand (standard) a connu un nouvel essor en Europe ce qui peut aussi expliquer que les groupes d'enseignants romands auront plutôt tendance à aller apprendre l'allemand en Allemagne qu'en Suisse alémanique.

La formation didactique

Dans les cours de formation continue pour le corps enseignant du primaire la didactique prend, selon les cantons, un temps variable entre une et quatre semaines. Tous les programmes de ces cours sont en rapport avec les objectifs recommandés par la CDIP en 1975 et 1986.

Ce qui pose problème c'est le passage du primaire au secondaire, évoqué plus haut, qui est caractérisé par un certain traditionalisme didactique des enseignants du secondaire 1 et 2 pour qui la formation continue en didactique de langue 2 n'est pour ainsi dire nulle part obligatoire et qui n'atteindra que ceux et celles qui sont intéressés par des questions de réforme et ne s'y opposent pas .

2.2.4 La création de nouveaux moyens d'enseignement

Une des recommandations de la CDIP voulait que les régions créent des moyens d'enseignement permettant aux enseignants du primaire et du secondaire de réaliser les objectifs de la réforme. Il n'a pas été possible, dans ce pays fédéraliste, de se mettre d'accord sur une méthode par région si bien qu'il y a eu entre cinq et sept méthodes différentes en Suisse romande, cinq à sept en Suisse alémanique qui avaient plus ou moins adapté les principes de la réforme.[13]

Actuellement la discussion en Suisse tente de définir les principes selon lesquels les nouveaux matériaux d'enseignement/apprentissage devront être conçus. Retenons les mots-clés les plus souvent énoncés: modularité, transformabilité, autonomiser les apprenant(e)s, permettre une différenciation des besoins et des prestations des apprenant(e)s, garantir une certaine authenticité du matériel, ainsi qu'un pluralisme méthodologique etc.[14]

[1] Langue romane, une des filles du latin, parlée dans quelques régions du canton des Grisons, du Tyrol et du Frioul.

[2] Lüdi, Georges: Sprachliche Identität und demographische Mobilität in der Schweiz. Babylonia 2 (1993).

Lüdi, Georges/ Py, Bernard et al.: Binnenwanderung und Sprachkontakte in der Schweiz. Basel: Helbling, 1994.

[3] Dans les communes romanches l'enseignement se fait en romanche au primaire, en allemand au secondaire ce qui équivaut à un système d'immersion totale.

[4] Les directeurs ou directrices de l'enseignement public sont en d'autres termes les ministres de l'éducation des cantons.

[5] Je résume les résultats d'une enquête systématique entreprise par par la Commission langue 2 de la CDIP CH et publiée dans Dossier 20 CDIP: Réforme de l'enseignement de la langue seconde dans les écoles obligatoires. - Berne: CDIP 1992.

[6] Dans le canton du Tessin l'enseignement du français commence en 3e année scolaire, celui de l'allemand en 7e année scolaire.

[7] Les cantons bilingues (Berne, Valais, Fribourg) ainsi que le canton de Bâle ville n'ont pas tenu compte de cette recommandation qui avait été retenue pour garantir un enseignement ludique et sans contrainte de notation (ce qui n'exclut pas l'évaluation) au niveau primaire.

[8] Le canton d'Uri a décidé, en se basant sur les recommandations qui proposaient - en accord avec les propositions du Conseil de l'Europe - que la langue 2 soit la langue du voisin, d'enseigner l'italien. Il est probable que le canton des Grisons adopte dans les parties non romanches la même démarche, étant donné la proximité et le prestige de l'italien en Grison.

[9] Points de rencontre, dans: Défi suisse. - Berne: CDIP 1987

[10] Plans d'études-cadres pour la formation de base des instituteurs en vue de l'enseignement du français (langue 2) pendant la scolarité obligatoire. Berne: CDIP 1992.

[11] Vonarburg, Beat; Racine, Jean; Lischer, Joseph: Funkkolleg Französisch / Cours de français. - Lucerne: ILZ 1983.

[12] Une didactique axée uniquement sur la compétence de compréhension orale des dialectes alémaniques, laissant de côté la production orale ou écrite ainsi que la compréhension écrite, serait pourtant envisageable et une telle démarche a été proposée par Müller, Martin et Wertenschlag, Lukas dans: Los emol . - Berlin,München,Wien,Zürich, New York: Langenscheidt 1985.

[13] von Flüe-Fleck, Hanspeter: Deutschunterricht in der Westschweiz. Geschichte - Lehrwerke - Perspektiven. Aarau: Sauerländer 1994.

Nodari, Claudio: Perspektiven einer neuen Lehrwerkskultur. Pädagogische Lehrziele im Fremdsprachunterricht als Problem der Lehrwerkgestaltung. - Aarau: Sauerländer 1995.

[14] Bulletin langue 2 1(1995) et 1(1996) . - Berne: CDIP 1995 et 1996.